



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 02 juillet 2026

DÉLIBÉRATION N° BS-2026-005

Objet : Attribution de la Marque Valeur Parc naturel régional, référentiel *hébergement*, Madame Dominique PLAN, MAS ANTONELLE à Gageron

L'an deux mille vingt-six, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 juin 2026 s'est réuni à Arles le 02 juillet à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 12 membres sur 16, soit 59 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Claire MAILHAN, Guillaume LINSOLAS, Joan BERGENEAU, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Mandy GRAILLON représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Joan BERGENEAU, Patrick de CAROLIS représenté par Claire MAILHAN, Fabien ESTEVAN représenté par Guillaume LINSOLAS,

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Martial ALVAREZ, Nieves CASTEJON, Thibaut MENA, Bertrand MAZEL

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, Nathalie ALONSO, Cindy AVON, IPSILANTI Emilie

DÉLIBÉRATION N°BS-2026-005

Objet : Attribution de la Marque Valeur Parc naturel régional de Camargue, référentiel *hébergement*, Madame Dominique PLAN, MAS ANTONELLE à Gageron.

Le Bureau Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°CS-2026-001 relative au programme de travail 2026,
Vu la délibération n°CS-2026-023 du 12 juin 2026 relative à la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical,

➤ Considérant


- Que la Marque « Valeurs Parc naturel régional » est commune à tous les Parcs naturels régionaux et symbolisée par un logo unique, déposée à l'INPI, par l'Etat français, le 19 avril 2016,
- Que cette marque traduit des priorités de la Charte des Parcs,
- Qu'elle fait l'objet d'une démarche contractuelle, labellise les professionnels engagés dans un développement économique durable de leurs territoires, et satisfaisant les critères requis,
- Qu'elle répond à des exigences définies dans un cadre national,
- Que la durée du conventionnement est de 5 ans,
- Que Madame Dominique PLAN, pour le MAS ANTONELLE, a été audité le mercredi 08 avril, par l'auditeur de l'Interparc Tourisme,
- Que le résultat de l'audit est défavorable,

➤ Décide

- De refuser le conventionnement pour l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » à Madame Dominique PLAN, représentant le MAS ANTONELLE, à Gageron, sur la base du référentiel *hébergement*.
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PETIT

Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tel. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07



Audit marque Valeurs Parc naturel régional
Fiche de synthèse

Destinataire : Bureau Syndical

Date : 8 avril 2026

Chargé(e) de mission du Parc :
Marion Blanc-Boch

Mas Antonelle - Gîtes

Date de l'audit : mercredi 8 avril 2026
Auditeur : Gwénaëlle TRAUB (Interparc)
Accompagnateurs : Marion Blanc-Boch (Parc de Camargue)

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Etablissement : Antonelle

Nom / prénom : PLAN Dominique
Statut et raison sociale :
N° SIRET : 414 075 838 00022
Siège social : 5787 D36B Gageron Mas Antonelle 13200 ARLES

Nombre ETP : 1
Période d'ouverture : toute l'année

Tél. : 06 08 88 62 77
E-mail : antonelle@wanadoo.fr
Site internet : <https://www.antonelle.net/>
Réseaux sociaux : Non

Catégorie : Gîtes

Type de marquage :

- Prestations de loisirs découverte (APN)
Domaine et type d'activité :
x Hébergement
 Restauration
 Site de visite
 Manade

Labels : Gîte de France

Adhésion OT : Arles

Langues : ne parle plus anglais

Pour les hébergements classiques - nombre de lits et répartition :

5 gîtes : un 2 épis et quatre autres gîtes 3 épis
1 de 2 personnes,
3 gîtes de 4 personnes et
1 gîte de 5-6 personnes

Description :

Le lieu / la prestation :

Madame Plan propose à ses clients cinq gîtes entièrement rénovés et confortablement équipés. Les locations sont proposées à la semaine, du samedi au samedi, avec des tarifs raisonnables.

Très investie dans l'accueil de ses visiteurs, elle consacre un temps privilégié à leur arrivée pour leur faire découvrir le domaine ainsi que le territoire. Un espace d'information aménagé dans sa maison met à leur disposition brochures, cartes et documents pour préparer leurs visites et mieux connaître la région.

Originaire de Montpellier, elle est installée sur le territoire depuis 1975, à la suite de son mariage. Ancienne présidente de Gîtes de France Bouches-du-Rhône, elle gère ces hébergements depuis 1979. Le mas familial, ancien bâtiment restauré par son mari, constitue aujourd'hui le cadre de cet accueil chaleureux.

REÇU EN PREFECTURE₁

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20260702-B5_2026_005

Madame Plan apprécie le plaisir de recevoir et de partager avec ses hôtes, davantage que l'aspect économique de l'activité. Elle attache une grande importance à la convivialité et aux échanges avec les personnes qu'elle accueille.

Cependant, Lors de l'audit Madame Plan a également montré des différents avec d'autres professionnels Valeurs Parc. Elle s'est exprimée de manière critique et peu amicale, ce qui ne reflète pas pleinement les valeurs de respect et de solidarité portées par le réseau.

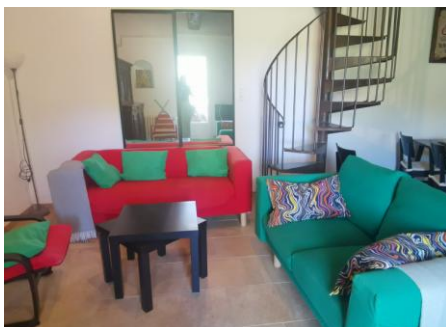
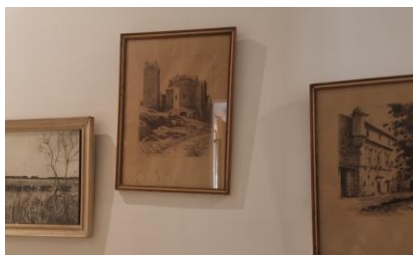
La clientèle : tout type de clientèle. Beaucoup de français, de moins en moins d'étrangers.

La commercialisation : Gite de France et son site internet, OT Arles et Camargue.fr

Motivations pour l'adhésion au réseau Valeurs Parc :

Madame Plan est dans une démarche assez personnelle, son mari qui était le propriétaire du mas et qui est décédé il y a quelques années, a participé de la création du Parc de Camargue, elle souhaite pouvoir s'investir un peu plus dans les évènements du Parc.

Photos



REÇU EN PREFECTURE₂

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20260702-BS_2026_005



AVIS DE L'AUDITEUR

Référentiel(s) appliqué(s) : Hébergement/Restauration	Résultats
Critères génériques entreprise (organisation, attachement au territoire, environnement et patrimoine, ressources humaines et engagement social)	13 / 17
Critères supplémentaires en tourisme, loisir et éducation	5 / 5
Critères supplémentaires	2 / 2
TOTAL	20 / 24

NON-CONFORMITES MAJEURES (critères non-atteints valant report de l'attribution de la marque)

Critère 4b – Madame Plan a été présidente de Gîtes de France pendant 30 ans. Très impliquée sur le territoire, elle est également bénévole dans la gestion de l'eau en Camargue et participe activement à la vie locale. Cependant, lors de l'audit, Madame Plan a tenu un discours peu bienveillant à l'égard d'un autre établissement de la marque Valeurs Parc. En évoquant des antécédents familiaux et en comparant les tarifs des deux structures, elle s'est exprimée de manière critique et peu amicale, ce qui ne reflète pas pleinement les valeurs de respect et de solidarité portées par le réseau.

➔ Il s'agira pour Madame Plan de respecter l'ensemble du réseau et d'avoir un regard bienveillant vis-à-vis des autres professionnels Valeurs Parc

Critère 5a – Produits ménagers en grande- surface, utilisation de la javel.

➔ Il s'agira pour la prestataire de privilégier l'utilisation de produits écoresponsables et de bannir la javel.

REÇU EN PREFECTURE₃

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20260702-B5_2026_005

NON-CONFORMITES MINEURES (critères non-atteints nécessitant des précisions et/ou des actions correctives après attribution de la marque)
Aucune non-conformité mineure n'a été relevée.



Coup(s) de cœur de l'auditeur

Le lieu permet d'observer facilement de nombreuses espèces locales, notamment les oiseaux emblématiques du territoire. Un lieu idéal pour prendre le temps de contempler la nature et profiter pleinement de la richesse de la biodiversité camarguaise.

Appréciation générale

L'établissement de Madame Plan présente des atouts en lien avec les valeurs de la marque Valeurs Parc notamment un accueil personnalisé, une bonne connaissance de la Camargue et une volonté de partager ses richesses avec les visiteurs. Les hébergements sont de bonne qualité, confortable et permette une immersion dans la vie camarguaise.

Toutefois, lors de l'audit, Madame Plan a tenu des propos critiques à l'égard d'un autre professionnel bénéficiaire de la marque. Cette attitude apparaît en décalage avec les valeurs de respect, de bienveillance et de solidarité qui fondent le réseau Valeurs Parc.

Par ailleurs, l'utilisation des produits ménagers non écoresponsables (notamment la javel) paraît être contradictoire avec le respect et la préservation des ressources promu par la marque Valeurs Parc.

Pour finir, au cours de l'audit, plusieurs préconisations visant à améliorer les pratiques environnementales de l'établissement, notamment en matière de maîtrise des consommations d'eau et d'électricité, ont été proposées à la prestataire. Ces recommandations ont été écartées, celle-ci indiquant que les pratiques actuelles lui convenaient et qu'elles avaient toujours été mises en œuvre de cette manière au sein de son établissement. Une plus grande ouverture aux démarches de progression environnementale constituerait un point d'amélioration au regard des objectifs portés par la marque Valeurs Parc naturel régional.

Ne pas proposer au marquage

AVIS DU CHARGÉ DE MISSION DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Bonnes pratiques mises en place par le pro

- **Lien au territoire** : bonne connaissance du territoire, implication dans la vie locale, informations touristiques
- **Respect de l'environnement** : lieu de ressourcement
- **Humain/social** : accueil personnalisé, tarifs raisonnables

Actions à réaliser après obtention de la marque et valant démarche de progression à 5 ans

- S'inscrire sur des sites de réservation alternatifs comme GreenGo
- Parler automatiquement du Parc (territoire et institution) lors des échanges sur les idées sorties.
- Valoriser le Parc et la marque Valeurs Parc sur le site Internet : créer un paragraphe avec les logos.
- Participer aux actions du Parc et de l'Interparc
- Respecter l'ensemble du réseau et avoir un regard bienveillant vis-à-vis des autres professionnels Valeurs Parc
- Privilégier l'utilisation de produits écoresponsables
- Bannir la javel
- Mener une réflexion pour réaliser le tri des emballage
- Réfléchir à la mise en place d'un compost
- Se renseigner et savoir conseiller sur les établissements du territoire accessible au public en situation de handicap.
- Mettre en place des affiches de sensibilisation dans les salles de bain avec message sur l'utilisation de l'eau.
- Mettre en place des affiches et outils Nudge marketing pour sensibiliser les clientèles ;
- Ajouter un paragraphe ou une page sur le site internet avec les bons comportements à adopter en espaces naturels ;
- Lister les engagements et les bonnes pratiques de l'établissement pour les communiquer (site internet, dans les gîtes, livret d'accueil...) Rédaction d'une charte éco-responsable.
- Même si le réseau de transport public est peu développé, mettre à minima le lien vers le site <https://zou.maregionsud.fr> qui regroupe tous les réseaux de transports publics de la région Sud. Ajouter également les lignes locales sur le site internet.
- Réfléchir à obtenir le label « Accueil Vélo » ?
- Se rapprocher du parc de Camargue pour connaître les actions à mettre en place pour améliorer le patrimoine naturel et culturel. Par exemple, proposer des fiches ou guides sur les espèces présentes sur le site.
- Réfléchir à devenir Refuges LPO ?
- Identifier et suivre ses émissions de GES : s'aider d'un calculateur de Bilan Carbone type <https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/>
- Hôtellerie / restauration : www.clorofil.eco
- Pour le suivi des consommations : utiliser le tableau de suivi eau-énergie-déchets.
- Valoriser l'offre de balades et d'itinérance à pied et à vélo via le site web « Chemins des parcs »

REÇU EN PREFECTURE₄

le 06/07/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-013-251302295-20260702-B5_2026_005

Appréciation générale

Proposer au marquage avec réserve

DECISION DU BUREAU SYNDICAL**Décision**

- Attribution sans réserve
- Attribution avec réserve
- Refus

Motif**VISITE DE RENOUVELLEMENT**

A réaliser en 2031

REÇU EN PREFECTURE₅

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com